



## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE DE LA TUFFIÈRE / LUÉ-EN-BAUGEOIS

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise STEG – prestataire d'ENEDIS, en date du 12 mai 2023,

CONSIDÉRANT que, en raison de terrassement et branchement pour ENEDIS au niveau du 11 Rue de la tuffière, Lué-en-Baugeois, il importe de réglementer la circulation sur la Rue de la Tuffière à Lué-en-Baugeois.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A l'occasion de travaux de terrassement et branchement, réalisés par l'entreprise STEG - prestataire d'ENEDIS, le stationnement et le dépassement seront interdits et la circulation sera alternée sur la Rue de la Tuffière (au droit du n°11) à Lué-en-Baugeois, commune déléguée de Jarzé Villages, pendant la période du lundi 19 juin au lundi 10 juillet 2023.

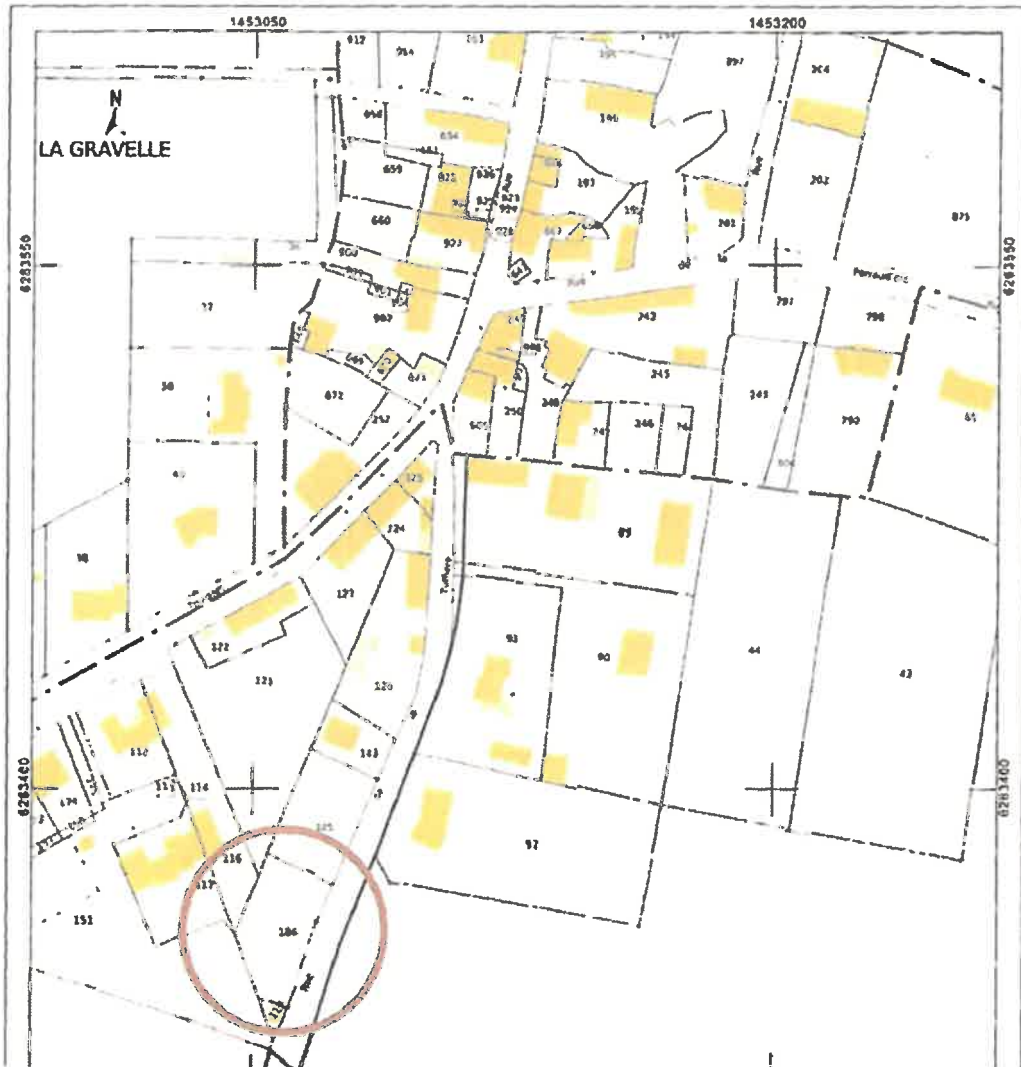
**ARTICLE 2 :** La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise STEG – prestataire d'ENEDIS responsable des travaux.

**ARTICLE 3 :** Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise STEG – prestataire d'ENEDIS.

**ARTICLE 4 :** Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise STEG – prestataire d'ENEDIS et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 16 juin 2023,  
Par délégation, le Conseiller à la voirie,  
François EDIN



**Informations sur la localisation du chantier :**

